



## **Danger sur l'ambulance :**

### **La Chambre Nationale des Services d'Ambulances dénonce la pression exercée par l'Assurance Maladie entraînant la dégradation du transport sanitaire**

**Pour la première fois, la Chambre Nationale des Services d'Ambulances (CNSA) prend la parole et souhaite alerter le grand public grâce à une campagne de mobilisation nationale « Danger sur l'ambulance ».**

**Le patient n'est pas une marchandise et le service d'ambulance essentiel à sa santé est aujourd'hui menacé.**

#### **Des professionnels de santé soumis à une pression toujours plus forte exercée par l'Assurance Maladie**

Grâce à leur diplôme d'état, les ambulanciers assurent des missions d'urgence en relation avec le SAMU, des missions de surveillance des patients pendant leurs transports, des missions d'accompagnement des patients peu ou pas autonomes.

Ce sont plus de 33 millions de missions de transports (assis ou couché, urgent ou non) qui ont été effectuées en 2012 par les ambulanciers.

Depuis quinze ans, les ambulanciers se sont adaptés à toutes les exigences demandées par les pouvoirs publics et les acteurs de la chaîne de soins :

- Exigence de professionnalisation en renforçant la formation initiale et continue des ambulanciers ;
- Exigence médicale en devenant des acteurs à même de traiter les situations les plus délicates, avec matériel de bilan, conditionnement et surveillance du patient ;
- Exigence dans les structures opérationnelles de réponse à l'urgence pré-hospitalière sous l'égide des SAMU ;
- Exigence de disponibilité en assurant un service jour et nuit et 365 jour par an ;
- Exigence de rationalisation des transports, pour une utilisation optimale et économique des moyens.

Malgré les efforts réalisés par les ambulanciers, l'Assurance Maladie n'a pas tenu parole et a ouvert le marché du transport sanitaire à des transports non sanitaires et beaucoup plus onéreux pour l'Assurance Maladie et donc pour le contribuable.

## **Une situation qui met en danger les patients et les entreprises**

**Les premières victimes de la dégradation du transport sanitaire sont avant tout les patients.** En effet, les ambulanciers sont d'abord des acteurs de proximité, qui créent du lien dans les territoires.

Aujourd'hui ce service est d'autant plus essentiel dans le contexte actuel de regroupement des hôpitaux imposant des distances de plus en plus longues, une durée plus courte des hospitalisations, le développement des soins ambulatoires, le maintien des patients à domicile et le vieillissement de la population.

Or, il n'y a jamais eu autant de liquidations judiciaires et de redressements dans ce secteur qu'actuellement. Au cours des cinq dernières années, 5 % des entreprises ont été contraintes de cesser leur activité pour des raisons économiques. Cette mise en péril pourrait être accentuée par l'article 44 de la loi de financement de la Sécurité Sociale 2013 qui ouvre l'appel d'offres pour les transports conventionnés de personnes malades.

En l'état, il favorise l'arrivée, dans le secteur, de structures non professionnelles et contribue à altérer le tissu économique et social des territoires en renforçant les inégalités existantes.

**Selon les informations parvenues à la Chambre Nationale des Services d'Ambulances (CNSA), le gouvernement s'apprêterait à geler ce projet. Mais la CNSA estime que ce gel est une demi-mesure et exige son retrait.**

**Dire qu'il y a danger sur l'ambulance revient donc à dire qu'il y a danger pour le patient** car des centaines d'emplois non délocalisables risquent ainsi de disparaître.

## **Les revendications et actions de la CNSA**

Convaincus que le malade n'est pas une marchandise que l'on charge, les ambulanciers, seuls acteurs professionnels des transports sanitaires, demandent l'ouverture de négociations immédiates afin que ni leur métier, ni le service rendu aux patients ne se dégradent.

Ces négociations portent sur :

- Le retrait du projet gouvernemental instaurant une logique d'appel d'offres dans l'article 44 de la loi de financement de la Sécurité Sociale 2013;
- Une revalorisation de la rémunération, et une séparation des enveloppes entre le transport assis (VSL et taxis) et le transport couché (ambulance).

Par-dessus tout, les ambulanciers souhaitent être respectés et traités comme des interlocuteurs essentiels de la chaîne de soins et des acteurs de santé publique.

Pour assurer la défense des entreprises de transport sanitaire et le droit imprescriptible des patients à être traités avec professionnalisme et dignité, la CNSA mène plusieurs actions : **diffusion de 500 000 tracts d'information aux patients sur tout le territoire, demande d'audience auprès des élus locaux et nationaux.**

La CNSA n'a pas choisi la rupture du dialogue, mais si la situation n'évolue pas au niveau des pouvoirs publics, d'autres modes d'action seront envisagés car il y a aujourd'hui danger sur l'ambulance.

### **Les chiffres-clés du Transport Sanitaire**

- 5 200 sociétés d'ambulances en France (dont plus de 50 % comptent moins de 10 salariés)
- 50 000 salariés : 95 % de CDI, 40 % de femmes et 100 % d'emplois non délocalisables
- 33 millions de transports chaque année dont 14 millions en ambulances.

### ***A propos de la CNSA***

*La CNSA (Chambre Nationale des Services d'Ambulances) fondée en 1937, dont le siège est à Paris, forte de 1200 entreprises adhérentes au travers des syndicats départementaux affiliés à la chambre et répartie sur l'ensemble du territoire national (en métropole, Martinique, Guadeloupe, Réunion et Guyane), est l'organisation professionnelle la plus représentative du « Transport Sanitaire ».*

*Pour en savoir plus : [www.cnsa-ambulances.com](http://www.cnsa-ambulances.com)*

### **Contacts presse :**

Angéline Causse

T : 01 56 69 72 94

Email : [angelina.causse@edelman.com](mailto:angelina.causse@edelman.com)

Mélie Lecoy

T : 01 56 69 75 15

Email : [melodie.lecoy@edelman.com](mailto:melodie.lecoy@edelman.com)